



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



25085668

01 JUL. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0635 807 680
Nom

(en entier) : URBANTZ

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : AVENUE LOUISE 251, 1050 BRUXELLES

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 6 juin 2025

L'assemblée générale prend connaissance que les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à échéance lors de la présente assemblée générale ordinaire :

- TCHERNO SRL, représentée par Jonathan WEBER ;
- M&A DUCHATEAU SRL, représentée par Antoine DUCHATEAU ;
- KORYS MANAGEMENT NV, représentée par Brieuc DE HULTS ;
- ETF PARTNERS LLP, représentée par Fabrice BIENFAIT ;

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs ci-dessus pour une durée de 6 ans, prenant effet à la date de la présente assemblée générale ordinaire.

Les mandats exercés ne seront pas rémunérés.

L'assemblée générale décide de donner procuration à Mélanie APPLINCOURT, Stéphanie DONNEZ et tout avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29/15, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200, bte 21 représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).